

BULLETIN OFFICIEL

du
Département
de
l'Isère

2017
Octobre

N° 330

Tome complémentaire



BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

SOMMAIRE

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Service établissements et services pour personnes âgées

Calendrier complémentaire 2017 appel à projets avant autorisation de deux résidences
autonomie pour personnes âgées à Pierre-Châtel et Vaulnaveys-le-Haut en Isère

Arrêté n° 2017-9214 du 20 octobre 2017 5

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

SERVICE ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES AGEES

Calendrier complémentaire 2017 appel à projets avant autorisation de deux résidences autonomie pour personnes âgées à Pierre-Châtel et Vaulnaveys-le-Haut en Isère

Arrêté n° 2017-9214 du 20 octobre 2017

Dépôt en Préfecture le : 7/11/2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L 313-1-1 concernant la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations, R 313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi N° 2011-940 du 10 août 2011 ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le schéma départemental de l'Isère, en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

VU l'arrêté n°2017-1443, du 21 février 2017, fixant un premier calendrier d'appel à projets Départemental de l'année 2017 ;

Sur proposition du directeur général adjoint, en charge des personnes âgées et handicapées, du département de l'Isère ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux recevant ou accompagnant des personnes âgées ou handicapées, le calendrier prévisionnel complémentaire d'appel à projets pour l'année 2017 du Conseil départemental de l'Isère, est fixé conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2 :

Les informations relatives à l'appel à projets seront publiées au recueil des actes administratifs du département de l'Isère, ainsi que sur le site internet du département de l'Isère : <https://www.isere.fr> dans sa rubrique marchés publics.

Article 3 :

Dans les deux mois suivant sa publication aux recueils des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'observations, émanant de personnes morales gestionnaires d'établissements et/ou de services médico-sociaux, ainsi que d'unions ou fédérations qui les représentent, auprès du Président du Conseil départemental de l'Isère.

Article 4 :

Le directeur général des services du Conseil départemental de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du département de l'Isère.

Annexe à l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère n° 2017-9214

Nature de l'équipement médico-social à créer Territoire et bénéficiaires	Etapas de la procédure d'appel à projets	Calendrier <u>prévisionnel</u> des opérations
<ul style="list-style-type: none"> - Une résidence autonomie pour personnes âgées de plus de 60 ans de 50 logements sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut (territoire de l'agglomération grenobloise) - Une résidence autonomie pour personnes âgées de plus de 60 ans de 24 logements sur la commune de Pierre Châtel (Territoire de la Matheysine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges - Publication du cahier des charges, de l'avis d'appel à projets et des critères de sélection des dossiers aux recueils des actes administratifs du Département de l'Isère et sur le site internet du Département La publication vaut lancement de l'appel à projets. - Délai accordé aux candidats pour la constitution des dossiers, et l'accompagnement (interprétation du cahier des charges ; forum aux questions sur sites internet) - Date de dépôt des dossiers - Constitution de la commission de sélection (experts) - Instruction des dossiers reçus - Convocation des membres de la commission - Séance de la commission de sélection - Prise de l'arrêté d'autorisation 	<p>Octobre 2017</p> <p>Le 15 novembre 2017</p> <p>Du 15 novembre au 12 février 2018</p> <p>Entre le 15 janvier et le 12 février 2018</p> <p>février/mars 2018</p> <p>Du 13 février jusqu'au 30 mars 2018</p> <p>A partir du 30 mars 2018</p> <p>Vers le 13 avril 2018</p> <p>Mai 2018</p>

**

Dépôt légal : Octobre 2017

Hôtel du Département de l'Isère - BP 1096 - 38022 GRENOBLE CEDEX - Tél : 04.76.00.38.38

Directeur de la publication : Vincent Roberti

Rédaction et abonnement : service ressources direction générale